



Lettre Sociale Europe N°22 d'octobre 2021

ETAT DE L'UNION 2021 et principales initiatives pour 2022

Le 15 septembre 2021 Mme Ursula Von Der Leyen Présidente de la Commission Européenne a prononcé le discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen. Elle a rappelé que "La force et l'ambition de notre Union dépendent de son unité et de sa résolution" mais aussi que nous pouvons être fiers de ce que l'UE a accompli avec 70% de la population adulte vaccinée et 700 millions de vaccins livrés au reste du monde. L'accord historique conclu sur le programme Next Generation EU permet de financer les projets et réformes qui investissent dans la relance d'aujourd'hui et l'économie de demain. La première Loi européenne sur le climat a été approuvée avec des propositions pour concrétiser les objectifs climatiques fixés.

Les priorités pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux définis au sommet de Porto seront poursuivis et dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe 2022 doit être l'Année européenne de la jeunesse. Dans les 12 prochains mois, la Commission européenne doit se concentrer sur les réalisations et les mises en œuvre avec comme principales initiatives nouvelles :

* Un pacte vert pour l'Europe : gestion intégrée de l'eau, certification des absorptions de carbone, droit à la réparation, mesure harmonisée des émissions dues aux transport et à la logistique, réduction du rejet de microplastiques dans l'environnement et restreindre l'adjonction de microplastiques aux produits.

* Une Europe adaptée à l'ère du numérique : Législation sur la cyber résilience et les puces. Feuille de route sur les technologies de sécurité et de défense, mise en place d'un système européen de communication sécurisée par satellite à l'échelle mondiale, amélioration de l'enseignement des compétences numériques, propositions d'un instrument du marché unique pour les situations d'urgence et de services de mobilité numériques multimodaux.

* Une économie au service des personnes : Protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail, faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux, initiative sur les paiements instantanés dans l'UE, plan d'action pour l'union des marchés des capitaux dont les procédures d'insolvabilité, mise en œuvre des accords globaux avec l'OCDE sur la réattribution des droits d'imposition et l'imposition minimale effective.

* Une Europe plus forte sur la scène internationale : Initiative sur la connectivité, modification du règlement portant Loi de blocage, stratégie sur la coopération internationale en matière d'énergie, communications conjointes sur la gouvernance internationale des océans et sur un partenariat avec la région du Golfe.

* Promotion de notre mode de vie européen : Stratégie européenne en matière de soins, obligation pour les transporteurs de communiquer au préalable les données relatives aux passagers. Un cadre pour un accès réciproque aux informations liées à la sécurité pour les agents

de première ligne entre l'UE et les pays tiers clés afin de lutter contre les menaces communes pesant sur la sécurité. Mise à jour de la recommandation du Conseil relative au dépistage du cancer.

* Un nouvel élan pour la démocratie européenne : Législation sur la liberté des médias, initiative législative sur la transmission des procédures pénales, proposition législative relative à la reconnaissance de la parentalité entre Etats membres.

Source : https://ec.europa.eu/info/strategy/strategic-planning/state-union-addresses/state-union-2021_fr

DROIT À LA DÉCONNEXION Quel rôle des partenaires sociaux ?

Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) vient de publier un rapport sur l'importance du droit à la déconnexion sur le lieu de travail car depuis le début de la pandémie de Covid 19 plus d'un tiers des européens travaillent à leur domicile et le télétravail peut avoir des effets néfastes sur la santé physique et mentale des salariés. Ainsi les télétravailleurs sont deux fois plus susceptibles de dépasser les 48h de travail hebdomadaire, y compris en travaillant durant leur temps libre. Les députés européens demandent à la Commission Européenne de proposer une directive sur le droit à la déconnexion.

Dans son rapport la Fondation européenne constate :

- Les formes de travail hybrides (présentiel et télétravail) se multiplient, la législation du travail est-elle adaptée ?
- Les accords sur le droit à la déconnexion expérimentés dans 4 Etats membres ont démontré le rôle central des partenaires sociaux pour garantir une traduction pratique sur le terrain.
- Les approches qui privilégient la sensibilisation, la formation et la gestion de la connexion en dehors des heures de travail sont plus courantes que celles qui consistent à couper l'accès aux communications de l'entreprise.
- Les nouveaux accords sur le droit à la déconnexion prennent en compte, la charge de travail, le manque de formation et les processus de travail qui alimentent la sur-connexion.
- L'adhésion du management et des messages réguliers sur l'importance du droit à la déconnexion sont nécessaires.
- L'impact du droit à la déconnexion sur la santé et le bien-être des employés, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que sur les performances de l'entreprise a pour effet des changements positifs dans la culture de l'entreprise suite à l'introduction du droit à la déconnexion.

Source : <https://www.eurofound.europa.eu/fr/about-eurofound/who-we-are/information-centre>

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE Que faire ?

Dans son rapport publié le 9 août 2021 le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) nous informe que depuis le début de l'ère industrielle (Anthropocène) les humains ont modifié irréversiblement notre planète et qu'aujourd'hui il est impératif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour éviter les scénarios catastrophes en constatant :

1) L'humanité est bien responsable du changement climatique et le monde n'a jamais été aussi chaud depuis 125 000 ans.

- 2) Les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient diminuer au lieu de continuer à augmenter.
- 3) Le changement climatique est inéluctable mais nous pouvons agir sur sa gravité
- 4) Un seuil de 1,5° est atteint dix ans plus tôt que prévu, il sera franchi par la planète dans les années 2030.
- 5) Des effets déjà inévitables et irréversibles comme la fonte des glaciers, des épisodes de chaleurs, des précipitations et des sécheresses extrêmes
- 6) Au delà de 1,5° des points de rupture du système climatique que nous ne maîtrisons pas comme une accélération de la fonte de la calotte glaciaire, le dépérissement des forêts, la modification des courants océaniques.

Alors que faire pour éviter les pires scénarios ? réduire nos émissions de gaz à effet de serre rapidement et durablement, mais aussi mettre en place des mesures pour mieux nous adapter aux conséquences du changement climatique. Comment moins prendre l'avion et sa voiture au profit des transports en commun et du vélo, moins manger de viande et se fournir en énergie verte ! Mais ce sont les politiques publiques et des entreprises qui sont déterminantes pour une empreinte carbone soutenable, cela demande d'organiser des transitions professionnelles avec la nécessité de préserver la justice sociale.

La CES (Confédération Européenne des Syndicats) demande la mise en œuvre effective du Green Deal européen de sorte à ne laisser personne au bord de la route. L'Union européenne a fixé des objectifs clairs et ambitieux pour le climat dont l'adaptation des politiques de l'UE en matière d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 La Commission devrait contrôler les progrès réalisés dans les États membres et faire des recommandations pour garantir une transition juste. Un dialogue social effectif et une négociation collective où les travailleurs sont pleinement impliqués seront importants pour développer des plans territoriaux pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la justice sociale.

Source <https://www.etuc.org/fr/document/resolution-de-la-ces-pour-une-nouvelle-gouvernance-economique-et-sociale-europeenne>.